

Version Française

Liants-plâtres et enduits à base de plâtre - Partie 1 : Définitions et exigences

Gipsbinder und Gips-Trockenmörtel - Teil 1: Begriffe
und Anforderungen

Gypsum binders and gypsum plasters - Part 1:
Definitions and requirements

Le présent projet de Norme européenne est soumis aux membres du CEN pour enquête. Il a été établi par le Comité Technique CEN/TC 241.

Si ce projet devient une Norme européenne, les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne.

Le présent projet de Norme européenne a été établi par le CEN en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Les destinataires du présent projet sont invités à présenter, avec leurs observations, notifications des droits de propriété dont ils auraient éventuellement connaissance et à fournir une documentation explicative.

Avertissement : Le présent document n'est pas une Norme européenne. Il est diffusé pour examen et observations. Il est susceptible de modification sans préavis et ne doit pas être cité comme Norme européenne



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen	3
1 Domaine d'application	4
2 Références normatives	4
3 Termes et définitions.....	5
4 Types de liants-plâtres et de plâtres pour enduit	7
5 Exigences.....	8
5.1 Exigences liées aux conditions d'utilisation finale	8
5.1.1 Réaction au feu	8
5.1.2 Résistance au feu	9
5.1.3 Performance acoustique.....	9
5.1.4 Résistance thermique	9
5.1.5 Substances dangereuses.....	10
5.2 Exigences relatives aux liants-plâtres	11
5.3 Exigences relatives aux plâtres pour enduit	11
5.4 Exigences relatives aux plâtres pour enduit pour des applications spéciales.....	11
6 Évaluation et vérification de la constance des performances - EVCP.....	12
6.1 Généralités.....	12
6.2 Essais de type.....	13
6.2.1 Généralités.....	13
6.2.2 Échantillons pour essai, essais et critères de conformité	14
6.2.3 Rapports d'essai	14
6.2.4 Résultats partagés par une autre partie	14
6.2.5 Détermination en cascade des résultats propres au produit type.....	15
6.3 Contrôle de la production en usine (CPU)	16
6.3.1 Généralités.....	16
6.3.2 Exigences.....	17
6.3.3 Exigences spécifiques du produit.....	20
6.3.4 Inspection initiale de l'usine et du CPU.....	20
6.3.5 Surveillance continue du CPU (uniquement pour les produits couverts par l'EVCP système 1+, 1 et 2+)	21
6.3.6 Procédure pour les modifications.....	21
6.3.7 Produits expérimentaux, produits construits avant la fabrication en série (par exemple prototypes) et produits fabriqués en très petite quantité.....	22
7 Désignation des liants-plâtres et plâtres pour enduit.....	23
8 Marquage, étiquetage et conditionnement.....	23
Annexe ZA (informative) Relation entre la présente Norme européenne et le Règlement (UE) n° 305/2011.....	24
ZA.1 Domaine d'application et caractéristiques applicables	24
ZA.2 Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances (EVCP).....	25
ZA.3 Attribution des tâches d'EVCP	25
Bibliographie	27

Avant-propos européen

Le présent document (prEN 13279-1:2017) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 241 « Plâtres et produits à base de plâtre », dont le secrétariat est tenu par AFNOR.

Ce document est actuellement soumis à l'Enquête CEN.

Le présent document est destiné à remplacer l'EN 13279-1:2008.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Échange et vient à l'appui des exigences essentielles du Règlement (UE) n° 305/2011.

Pour la relation avec le Règlement (UE) n° 305/2011, voir l'Annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

Les principales modifications techniques apportées dans cette nouvelle édition de l'EN 13279-1 sont les suivantes :

- a) suppression de l'Introduction et de la Figure 1 ;
- b) mise à jour des références normatives ;
- c) mise à jour de l'Article 6 et de l'Annexe ZA en accord avec le RPC ;
- d) suppression de la finesse dans le Tableau 4 ;
- e) désignation des liants-plâtres et des plâtres pour enduit.

La présente Norme européenne sur les liants-plâtres et plâtres pour enduit se compose de deux parties :

- *Partie 1 : Définitions et exigences*
- *Partie 2 : Méthodes d'essai*

1 Domaine d'application

La présente Norme européenne spécifie les caractéristiques et les performances des produits en poudre à base de liant-plâtre utilisés dans le domaine du bâtiment. Sont inclus les plâtres de construction pré-mélangés utilisés comme enduits sur les murs et plafonds à l'intérieur des constructions, appliqués sous forme de finitions aptes à recevoir une décoration. Ces produits sont formulés spécialement pour répondre aux exigences de l'utilisation grâce à l'ajout d'additifs/adjuvants, de granulats et d'autres liants. La norme couvre les plâtres de construction et les enduits à base de plâtre destinés aux applications manuelles et mécaniques.

La présente Norme européenne s'applique également aux liants-plâtres destinés à l'usage direct sur le chantier et à la transformation ultérieure en carreaux, plaques de plâtre, plaques de plâtre armées de fibres, ouvrages en staff et éléments de plafonds en plâtre. Le mortier de plâtre utilisé pour le montage de cloisons intérieures non porteuses et non exposées à l'eau est également inclus.

La présente Norme européenne ne concerne pas le sulfate de calcium utilisé comme liant pour les chapes de sols.

La présente Norme européenne définit les essais de référence concernant les caractéristiques techniques et permet l'évaluation de la conformité des produits couverts par la présente Norme européenne.

La chaux de construction, sous forme d'hydroxyde de calcium, est utilisable comme liant complémentaire avec un liant-plâtre. Si ce dernier constitue l'élément principal actif d'un enduit, alors cet enduit est couvert par la présente Norme européenne. Si la chaux de construction constitue l'élément principal actif de l'enduit, alors cet enduit est couvert par l'EN 998-1.

2 Références normatives

Les documents suivants, en tout ou partie, sont référencés de façon normative dans le présent document et sont indispensables à son application. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN 12664, *Performance thermique des matériaux et produits pour le bâtiment — Détermination de la résistance thermique par la méthode de la plaque chaude gardée et la méthode fluxmétrique — Produits secs et humides de moyenne et basse résistance thermique.*

EN 13279-2:2014, *Liants-plâtres et enduits à base de plâtre pour le bâtiment — Partie 2 : Méthodes d'essai.*

EN 13501-1, *Classement au feu des produits et éléments de construction — Partie 1 : Classement à partir des données d'essais de réaction au feu.*

EN 13501-2, *Classement au feu des produits et éléments de bâtiment — Partie 2 : Classement à partir des données d'essais de résistance au feu à l'exclusion des produits utilisés dans les systèmes de ventilation.*

EN ISO 354, *Acoustique — Mesurage de l'absorption acoustique en salle réverbérante (ISO 354)*.

EN ISO 717-1, *Acoustique — Évaluation de l'isolement acoustique des immeubles et des éléments de construction — Partie 1 : Isolement aux bruits aériens (ISO 717-1)*.

prEN ISO 6946:2015, *Composants et parois de bâtiments — Résistance thermique et coefficient de transmission thermique — Méthode de calcul (ISO/DIS 6946:2015)*.

EN ISO 10140-3, *Acoustique — Mesurage en laboratoire de l'isolation acoustique des éléments de construction — Partie 3 : Mesurage de l'isolation au bruit de choc (ISO 10140-3)*.

EN ISO 10456, *Matériaux et produits pour le bâtiment — Propriétés hygrothermiques — Valeurs utiles tabulées et procédures pour la détermination des valeurs thermiques déclarées et utiles (ISO 10456)*.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1

liant-plâtre

liant composé de sulfate de calcium dans ses diverses phases d'hydratation

EXEMPLE Hémihydrate ($\text{CaSO}_4 \cdot 0,5 \text{H}_2\text{O}$) et anhydre (CaSO_4).

Note 1 à l'article : Le liant-plâtre peut s'obtenir par calcination de sulfate de calcium dihydrate ($\text{CaSO}_4 \cdot 2\text{H}_2\text{O}$).

Note 2 à l'article : Une fois mélangé avec de l'eau, le liant-plâtre maintient les particules solides au sein d'une masse cohérente grâce au phénomène de prise.

3.2

plâtre pour enduit (plâtre de construction prémélangé)

tous les types de plâtre de construction, enduit à base de plâtre et enduit au plâtre et à la chaux, utilisés dans le bâtiment

3.3

plâtre de construction

plâtre pour enduit constitué d'au moins 50 % de sulfate de calcium comme élément principal actif et d'un maximum de 5 % de chaux (hydroxyde de calcium)

Note 1 à l'article : Des additifs et granulats peuvent être ajoutés par le fabricant.

3.4

enduit à base de plâtre

plâtre pour enduit constitué de moins de 50 % de sulfate de calcium comme élément principal actif et d'un maximum de 5 % de chaux (hydroxyde de calcium)

Note 1 à l'article : Des additifs et granulats peuvent être ajoutés par le fabricant.

3.5

enduit au plâtre et à la chaux

plâtre de construction selon 3.3 ou enduit à base de plâtre selon 3.4 contenant plus de 5 % de chaux de construction (hydroxyde de calcium)

Note 1 à l'article : Des additifs et granulats peuvent être ajoutés par le fabricant.

3.6

enduit au plâtre allégé

plâtres pour enduit de types plâtre de construction, enduit à base de plâtre et enduit au plâtre et à la chaux comportant soit des granulats inorganiques légers, comme de la perlite ou de la vermiculite expansée, soit des granulats organiques légers

Note 1 à l'article : Des additifs et granulats peuvent être ajoutés par le fabricant.

3.7

enduit au plâtre à dureté superficielle renforcée

plâtre pour enduit formulé spécialement pour satisfaire aux exigences de dureté superficielle renforcée

3.8

plâtre pour staff

plâtre spécial pour la fabrication et l'assemblage de staff

3.9

mortier de plâtre

plâtre formulé spécialement pour la production de mortier de plâtre destiné à assembler les briques de murs et de cloisons non porteurs et non exposés à l'eau

3.10

enduit acoustique

plâtre spécial pour isolation phonique

3.11

enduit d'isolation thermique

plâtre spécial pour isolation thermique

3.12

enduit de protection contre le feu

plâtre spécial pour situations exposées au feu

3.13

plâtre pour enduit mince

plâtre spécial, généralement appliqué en épaisseurs de 3 mm à 6 mm

3.14

additifs et adjuvants

produits (ni granulats ni liants) tels que charges, fibres, pigments, chaux de construction (< 5 %), retardateurs de prise, entraîneurs d'air, rétenteurs d'eau et plastifiants, ajoutés au plâtre pour enduit afin d'améliorer ses propriétés ou d'obtenir des propriétés particulières